Fédération
des Travailleurs
de la Métallurgie CGT
Case 433 - 263, rue de Paris
93514 Montreuil cedex
http://www.ftm-cgt.fr
Télécopie 01.48.59.80.66

Le syndicat CGT AREVA NP Établissement Siège

Intensifier la protestation, faire circuler les pétitions

Rassemblement le 10 juillet 2008 - 12 heures - 14 heures devant l'Assemblée Nationale

La presse se fait largement écho des fortes critiques des organisations syndicales à l'égard des dispositions votées cette nuit à l'Assemblée Nationale concernant les forfaits-jours, leur extension à l'ensemble des salariés, leur augmentation de 218 à 235 jours. Dès le 26 Juin, l'UFICT métallurgie alertait sur le fait que ces 235 jours étaient le maximum possible de jours de travail sur un an si on comptabilise les 52 samedi/dimanche, les 25 jours de congés payés hors samedi et le 1er Mai. L'UFICT CGT métallurgie se félicite de voir la CGC faire la même analyse que nous. Nous notons avec satisfaction que de nombreux syndicats CFDT ont comme la CGT Renault Guyancourt interpellé les députés. FO et CFTC ont eux aussi exprimé leur opposition à ces mesures. Dans les entreprises les initiatives se multiplient :

- Près de 200 pétitions à Areva-Jeumont...
- Débrayage à Dassault Argenteuil...
- 50 en quelques minutes à Alstom Villeurbane

Le projet de loi doit désormais être examiné par le sénat. Nous appelons les salariés à réagir vite en signant la pétition ci-dessous et en la déposant auprès de nos élus et mandatés, ou dans l'urne que nous avons mise devant le local CGT au 3ième étage près du local CE, ou à l'adresse suivante : http://www.ftm-cgt.fr/spip.php?article388 .

Monsieur le 1er Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés et sénateurs,

Nous vous demandons :

- de ne pas remettre en cause les jours de RTT dont nous bénéficions depuis la loi sur les 35 heures.
- de ne pas légaliser 235 jours de travail par an pour les forfaits jours.

de ne pas étendre et banaliser la pratique des forfaits-jours à l'ensemble des salariés.

Nom	Prénom	Entreprise	Ville/Dpt	Signature